

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 3 juillet 2014

DCM N° 14-07-03-20

**Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014.**

**Rapporteur: Mme RIBLET**

**1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe**

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou leur participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2013/2014, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 100 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Le club messin se classera 3<sup>ème</sup> de son groupe à l'occasion du 1<sup>er</sup> tour de la compétition.
- 25 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Metz Tennis de Table avait mis tout en œuvre pour faire de cette première participation de son histoire à la Ligue des Champions, une fête inoubliable dans un Complexe Sportif Saint Symphorien comble. Les messines se classeront 4<sup>ème</sup> de leur groupe après avoir battu l'équipe de Berlin, future Championne d'Europe.
- Après une nouvelle saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France, Champion d'Europe en titre et vainqueur pour la seconde fois consécutive de la Coupe d'Europe des Clubs le 1er décembre 2013 à Nieuwegein au Pays-Bas face au Champion d'Italie), il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :

\* 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 25 au 27 juillet 2014,

\* 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 28 au 30 novembre prochain dans le pays qui doit encore être désigné.

## **2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives**

Afin d'accompagner les associations sportives qui organisent ou participent à des manifestations et contribuent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 100 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Association Metz Pétanque Sablonnaise du Grand Prix de la Ville de Metz en doublette le 31 août 2014 au Boulodrome avenue Henri II. Cette compétition prévoit d'accueillir 300 équipes et plus de 1 000 participants (600 €).
- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 20 et 21 septembre 2014 au Plan d'Eau. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (3 500 €).
- Le soutien pour la participation de l'équipe A féminine de l'ASPTT Tennis à la phase finale du Championnat de France de 1ère Division. Le club qui évolue au plus haut niveau du tennis Français féminin, a réussi l'exploit de se qualifier pour la seconde fois à la finale disputée le 15 décembre 2013 face au Tennis Club Municipal de Denain, mais malheureusement, les messines se sont inclinées sur le score de 4-2 (6 000 €).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les Commissions compétentes entendues,**

**VU** les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 145 100 € :**

#### **1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe**

- Metz Handball	100 000 €
-----------------	-----------

- Metz Tennis de Table 25 000 €
- La Ronde Pétanque 10 000 €

## 2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

- Association Metz Pétanque Sablonnaise 600 €  
(Grand Prix de la Ville de Metz en doublette - 31 août 2014)
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 3 500 €  
(Week-end « Sentez-vous Sport » – 20 et 21 septembre 2014)
- ASPTT Tennis 6 000 €  
(Participation de l'équipe A féminine à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division – 15 décembre 2013)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 5

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ